



Voici ce qu'un bon finissant doit savoir concernant son dossier scolaire :

<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Bulletin</p>	<p>Il est très important de vérifier ton dernier bulletin scolaire, mais attention, il ne comprend pas les résultats de tes examens du Ministère. Ce premier coup d'œil pourra toutefois t'aider à prendre la décision de suivre ou non des cours d'été.</p>
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Relevé des apprentissages du Ministère (MEES)</p>	<p>Tu devras bien vérifier ton relevé des apprentissages du Ministère que tu recevras par la poste (mi- juillet). Il sera aussi disponible via ton bureau virtuel (BV) dans la semaine du 4 juillet. Si tu as obtenu ton DES, la mention suivante apparaîtra à gauche dans le bas de la page :</p> <p style="text-align: center;">Diplôme obtenu Diplôme d'études secondaires 2016 Formation générale J5</p>
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Cours d'été</p>	<p>Si tu es en échec et tu veux reprendre un cours cet été, consulte la liste des cours d'été et des examens sur le site de la commission scolaire.</p> <p>Il est également possible de faire un pont en mathématiques ou en sciences enrichies.</p> <p>www.cslaval.qc.ca Clique sur l'onglet « <i>Cours d'été</i> » pour de l'information sur la période d'inscription, les disciplines offertes et les modalités d'inscription.</p>
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Cours d'été en ligne</p>	<p>Ce service est offert par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.</p> <p>Les inscriptions à la session d'été commencent le 27 juin 2016.</p> <p>Les cours en ligne pour la session de l'été 2016 commenceront le 4 juillet 2016 et se termineront à la session d'examen de juillet 2016.</p> <p>Consulte le site internet suivant pour plus d'information : http://coursenligne.csbe.qc.ca/</p>

<p style="text-align: center;">  Cégep ou Formation professionnelle </p>	<p><u>CEGEP</u></p> <p>Tu as été admis au CÉGEP, mais il te manque des unités ?</p> <p>A) Communique rapidement avec un représentant de ton CÉGEP et discute des différentes solutions.</p> <p>B) Pense aux cours d'été et, si c'est possible, aux examens de reprise.</p> <p><u>Formation professionnelle</u></p> <p>Tu as été admis à un programme de formation professionnelle (DEP) mais tu es en échec dans un ou des cours préalables ?</p> <p>Pense aux cours d'été si tu ne veux pas voir ton inscription annulée. Téléphone aussi au centre de formation professionnelle pour discuter de ton cas.</p>
<p style="text-align: center;">  Alternatives </p>	<p>Tu as obtenu ton diplôme, nous te félicitons!</p> <p>Dans le cas contraire, il serait sage de communiquer avec ton école à la mi-août pour discuter des différentes alternatives. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Considérer l'enseignement semestriel (Pavillon Latour de l'École Curé-Antoine-Labelle) ou encore le service « ACCES » offert à l'École Horizon Jeunesse ▪ Considérer l'éducation des adultes.

Le relevé des apprentissages du Ministère

Le relevé des apprentissages émis par le Ministère est le seul document synthèse final et **officiel**. Il comprend les résultats de l'école et ceux des examens du Ministère, c'est donc sur ce document seulement que tu peux constater la réussite ou l'échec de tes matières.

Ainsi, tu peux être en réussite au dernier bulletin de l'école, mais échouer au Ministère. C'est pourquoi tu te dois de bien vérifier ton relevé des apprentissages au début du mois de juillet.

Explications supplémentaires sur le site du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/eleves/bulletin-releve-diplome/releve-des-apprentissages/>